

BULLETIN n° 34 - Juillet 1998

Editorial:

« LA VILLA NOTRE-DAME, PATRIMOINE CULTUREL DU VAL-ANDRE ! »,

tel était le titre de l'éditorial du bulletin de janvier 1996 !

Au coeur du Val-André par le site et par l'histoire, voilà déjà bientôt trois ans que la « Villa Notre-Dame » a cessé de vivre sans que la relève soit assurée.

Aucune des autorités responsables ne paraît avoir anticipé l'événement, alors qu'il était aisément prévisible, et qu'il devait être préparé pour assurer sans rupture les transformations nécessaires et la refondation d'un centre permanent de vie et d'activités.

L'opération semble avoir été vue et menée unilatéralement par la communauté exploitante, comme une banale opération de réalisation d'un bien foncier, sous le seul angle financier.

Courte vue, d'ailleurs, puisque l'opération paraît toujours en panne !

Le mal étant alors ainsi fait, l'AVA, par le même éditorial confirmé par diverses démarches, demandait à la municipalité de faire intervenir son droit de préemption afin, pour le moins, de garder la maîtrise de l'évolution du bâti sur cette parcelle:

« La pleine maîtrise du foncier sur ce vaste ensemble que constituent la place des Régates, le Casino et la Villa Notre-Dame, permettrait de mieux contrôler le développement à long terme de la station, tant sur le plan de l'urbanisme que sur celui de l'activité ».

Nous avons été quelque peu entendus, sans doute, puisque chaque fois que nous avons parlé des grands équipements structurants (voies de communication et de liaison - espaces publics) dont la commune a besoin, comme l'a rappelé notre dernière assemblée générale, les responsables municipaux nous ont répondu qu'il faut garder les moyens d'une intervention majeure sur le site de la Villa Notre-Dame.

Un fait nouveau vient nous le confirmer: dans le POS futur actuellement à l'étude, la place des Régates serait expressément classée comme constructible dans des conditions spécifiques, pour permettre à la commune de réaliser ou faire réaliser le cas échéant un équipement majeur confortant la vocation de la station sur le site de la Villa Notre-Dame, en utilisant accessoirement le sous-sol rehaussé de la Place des Régates.

S'agit-il d'une mesure ayant seulement pour but de faciliter et encourager l'élaboration de projets divers sur cet ensemble foncier, sans aucun a priori ?

S'agit-il d'une mesure d'accompagnement d'un projet précis en cours d'élaboration pour la Villa Notre-Darne ?

Le rapport de présentation du POS qui sera publié lors de l'enquête publique, et le règlement propre à cette parcelle permettront à ceux de nos sociétaires qui viendront les consulter -et au public en général- d'avoir un peu plus d'informations sur les objectifs et le projets de la municipalité à ce sujet.

Nous ne manquerons pas alors, naturellement, de faire une analyse de ces documents que nous diffuserons à tous nos adhérents, pour leur permettre de réagir utilement .

P.S. Nous avons envisagé de publier, comme l'année dernière, un bulletin supplémentaire, vers le mois d'avril, pour faire le point sur toutes les questions relevant de notre objet statutaire à propos desquels nous sommes intervenus auprès de la municipalité; nous pensions utile de vous informer rapidement des réactions de nos élus. Malheureusement, il a bien fallu constater que ces réactions sont quasi-nulles, et que nous n'avions aucune information notable à vous apporter sur ces questions-là.

Nous nous sommes réjouis, lors de notre dernière assemblée générale, des bons contacts renoués avec la municipalité.

Nous avons eu le sentiment d'être écoutés - et peut-être entendus - au cours des rendez-vous que nous avons eus avec la municipalité, ou des réunions auxquelles nous avons participé.

Mais ces contacts restent trop exceptionnels, et la suite donnée reste beaucoup trop limitée.

Le Bureau de l'AVA a été reçu deux fois seulement au cours de cette année sociale.

La commission extra-municipale sur le POS est restée un an sans réunion, alors qu'il s'agit d'une question majeure.

La commission extra-municipale sur le port de Dahouët n'a pas été réunie depuis plus de 18 mois.

Au mois de juillet 1997, nous avons reçu l'assurance d'être appelés à participer à une commission ou à un groupe de travail informel sur la question que nous avons soulevée des voies et espaces publics; aucune réunion n'a eu lieu.

Aux questions posées ou reposées par écrit, la municipalité -suivant un usage trop fréquent de l'Administration !- a pour règle de ne jamais répondre.

Si, pour la Villa Notre-Dame, il peut être compréhensible que la municipalité garde le silence afin de ne pas gêner d'éventuelles négociations, par contre rien ne nous paraît justifier qu'on ne réponde pas aux questions posées sur la collecte des ordures ménagères, sur l'épandage du lisier (et des boues de la station d'épuration) sur le territoire de la commune, sur les espaces publics de Dahouët... etc.

Ce problème sera évoqué lors de notre prochaine assemblée générale.

Il nous faudra trouver les moyens d'action qui nous permettront d'aller au delà du stade des contacts actuels avec la municipalité.